HAS : restriction de l’utilisation du Xevudy®

Abderrahim DERRAJI - 2022-05-15 12:07:49 - Vu sur pharmacie.ma

L'activité neutralisante du Xevudy®, qui serait fortement diminuée vis-à-vis du sous-variant BA.2 actuellement majoritaire, a poussé la Haute Autorité de santé (HAS – France) à maintenir l'autorisation d'accès précoce, mais uniquement pour les patients atteints par une souche autre que le sous-lignage BA.2 du variant Omicron. Ce médicament à base de sotrovimab est administré au patient par voie intraveineuse. Il assure une double action. D’une part, il neutralise le Sars-CoV-2 en l’empêchant d'infecter de nouvelles cellules. D’autre part, il élimine les cellules déjà infectées par ce virus. Cet anticorps monoclonal est réservé aux adultes et aux adolescents de plus de 12 ans et dont le poids est supérieur à 40 kg à condition qu’ils ne nécessitent pas une supplémentation en oxygène et ne présentent pas un risque de faire une forme sévère de la maladie.